

Avis n° 2022 – 31 du CSRPN Occitanie
relatif à la demande d'autorisation de travaux
dans la Réserve Naturelle Nationale d'Intérêt Géologique du Lot

pour la réfection de la toiture des bâtiments de la plage aux ptérosaures

Vu la demande d'avis de la direction départementale des territoires du Lot relative à la demande d'autorisation de travaux déposée le 17 octobre 2022 par la communauté d'agglomération du Grand Cahors pour le projet de réfection de la toiture des bâtiments de la plage aux ptérosaures appartenant à la réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot ;

Vu l'avis du rapporteur du groupe de travail Aires Protégées ;

Vu la consultation électronique du groupe de travail Aires Protégées et de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) du 18 au 27 novembre ;

Vu le vote électronique du CSRPN du 28 novembre au 1^{er} décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré en réunion du groupe de travail Aires Protégées le 15 novembre 2022 en présence des membres de la CRPG ;

Considérant :

- que le changement de toiture est essentiel à la bonne protection de ce site paléontologique remarquable,
- que la circulation sur la dalle fossilifère est interdite pendant le temps de travaux,
- que le conservateur de la RNNIG suivra l'évolution du chantier,

Le CSRPN émet un avis favorable au projet, assorti de la recommandation suivante :

- Un remplacement rapide de la bâche défectueuse est souhaitable. Pour plus de simplicité, ce remplacement pourrait être réalisé en parallèle des travaux sur la toiture. Il serait également souhaitable de modifier le système d'accroche de la future bâche afin de réduire les frottements de celle-ci sur ses câbles de maintien.

Toulouse, le 2 décembre 2022



La présidente du CSRPN
Magali GERINO